

5.00 credits


30.0 h

Q2

**This learning unit is not open to incoming exchange students!**

Language :	Dutch
Place of the course	Bruxelles Saint-Louis
Prerequisites	<i>The prerequisite(s) for this Teaching Unit (Unité d'enseignement – UE) for the programmes/courses that offer this Teaching Unit are specified at the end of this sheet.</i>
Main themes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse active de cas concrets dans plusieurs branches du droit, celles-ci pouvant varier d'année en année et portent par exemple sur le cas d'un licenciement pour faute grave en droit du travail, un dossier en droit des étrangers, une plaidoirie en droit pénal, un exercice de négociation en droit international ou encore des réflexions en matière de gestation pour autrui;</li> <li>- Multilinguisme: Perfectionnement de la maîtrise de la langue néerlandaise à travers un apprentissage à comprendre, étudier et restituer un contenu théorique en néerlandais;</li> <li>- Maîtrise des méthodes et des outils de la recherche documentaire en droit;</li> <li>- Initiation à la pratique juridique;</li> <li>- Sensibilisation à la culture juridique bruxelloise et flamande;</li> <li>- Développement de l'esprit critique;</li> <li>- Construction d'un raisonnement argumenté.</li> </ul>
Learning outcomes	<p><b>At the end of this learning unit, the student is able to :</b></p> <p>En considération du référentiel établi par la Faculté de droit du site Saint-Louis, les acquis d'apprentissage propres à cette unité d'enseignement sont les suivants#:</p> <p><b>I. Acquérir une culture générale</b></p> <p>L'objectif général d'apprentissage consiste à sensibiliser à la culture juridique bruxelloise et flamande (comment approcher la réalité bruxelloise et flamande, sinon d'abord par la langue en tant que prisme à travers lequel toute collectivité appréhende le monde?)</p> <p><b>II. Acquérir des savoirs juridiques</b></p> <p>Le cours a également pour but de familiariser l'étudiant-e avec des textes juridiques, traitant des thèmes généraux du droit public et du droit privé (doctrine, jurisprudence, législation, courriers, ...) et de les initier à la pratique juridique (par exemple, introduction à certaines méthodes, professions et procédures juridiques).</p> <p><b>IV. Acquérir des capacités d'analyse, de réflexion et d'argumentation à partir de situations concrètes</b></p> <p>Conçu de façon active, le cours tend à permettre à l'étudiant-e d'acquérir, au terme du quadrimestre, un minimum de vocabulaire technique du droit en néerlandais. Cette maîtrise ne se veut pas désincarnée, mais s'affine au contact direct d'écrits juridiques ciblés, afin de saisir l'essentiel d'un texte en néerlandais dans les matières enseignées et de s'exprimer sur les sujets vus au cours.</p> <p><b>V. Maîtriser la communication écrite et orale en néerlandais</b></p> <p>Le cours tend à une compréhension et une connaissance tant passive que, dans la mesure du possible, active du néerlandais juridique.</p> <p>De la sorte, l'étudiant-e ayant suivi le cours de néerlandais usuel et le cours de néerlandais juridique aura acquis les compétences nécessaires pour suivre un cours juridique en néerlandais en BLOC 3, remplissant ainsi les objectifs d'apprentissage des langues au sein de la Faculté de droit.</p>

<p>Evaluation methods</p>	<p><u>Type d'évaluation</u> (et dispositifs éventuels)                  L'évaluation se base en partie sur (i) une évaluation continue en lien avec la participation active de l'étudiant-e pendant les séances organisées en petits groupes et (ii) un examen écrit.</p> <p>L'examen écrit comprend trois parties#:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des questions de vocabulaire néerlandais issus de textes qui ont été vus lors du cours et de la liste de vocabulaire remise par l'enseignant-e;</li> <li>• des questions portant sur le contenu de la matière vue lors des séances données en auditoire et de celles organisées en petits groupes;</li> <li>• des questions permettant d'évaluer la compréhension de nouveaux textes (genre, structure, portée ou contenu); les textes sont de même sorte et portent sur une thématique similaire à celles qui ont été vues lors de l'enseignement; les questions posées sont également comparables à celles qui ont été soulevées en cours;</li> </ul> <p>La présence des étudiant-es lors des séances organisées en petits groupes (et, le cas échéant, pendant les cours du module néerlandais préparatoire) est obligatoire.</p> <p>Les absences doivent être justifiées par un certificat et donnent lieu à l'obligation pour l'étudiant-e de réaliser un travail de remplacement selon les modalités qui seront communiquées par l'enseignant-e.</p> <p>Pour des raisons pragmatiques, l'étudiant-e a toutefois droit à une absence qui ne doit pas être justifiée par un certificat et pour laquelle le devoir de remplacement n'est pas exigé.</p> <p>Deux absences non dûment justifiées conduisent à une note 0A pour l'unité d'enseignement. Tekortkomingen in het opstellen van de vervangtaken hebben een negatieve impact op de punten dagelijks werk.</p> <p><u>Langue de l'évaluation</u>                  Les questions d'examen et les textes sont en néerlandais. Les étudiants doivent répondre en néerlandais ou en français, selon les instructions de l'évaluateur.</p> <p><u>Critères d'évaluation</u>                  L'examen est évalué selon les acquis d'apprentissage repris <i>supra</i>.</p> <p><u>Autres précisions</u>                  Aucun support (Code Bac, dictionnaire, syllabus, etc.) n'est autorisé lors de l'examen écrit.</p>
<p>Teaching methods</p>	<p>Les séances de cours prennent la forme d'enseignements magistraux (séances en auditoire) et de travaux pratique (séances en petits groupes), à raison de deux heures de cours par semaine au second quadrimestre.</p> <p>Les cours requièrent une présence obligatoire, une préparation et une participation actives.</p> <p>Les étudiant-es doivent lire et préparer les textes et les exercices du chapitre pertinent à l'avance. Ceux-ci sont ensuite discutés lors des séances en petits groupes.</p> <p>Une participation active des étudiant-es est dès lors requise lors de ces séances. Dans la mesure du possible, les étudiant-es sont répartis en petits groupes en fonction de leur niveau de néerlandais usuel.</p> <p>[Les étudiant-es qui ont suivi le cours de néerlandais usuel relevant du Bloc 1 dans le module "débutant-es" sont tenu-es de suivre un module préparatoire en néerlandais (30 heures, deux heures de cours par semaine) au premier quadrimestre, qui les prépare à suivre les cours de néerlandais juridique au second quadrimestre. Aussi, les cours de ce module néerlandais préparatoire requièrent une présence obligatoire, une préparation des séances et une participation active durant ces dernières.]</p>
<p>Content</p>	<p>Le cours est composé de plusieurs thématiques qui sont réparties en 12 chapitres.</p> <p>Une liste de vocabulaire juridique de base est fournie aux étudiant-es.</p> <p>Les chapitres abordés dans le cadre des cours organisés en petits groupes contiennent (i) des textes juridiques et (ii) des exercices de compréhension du contenu et (iii) du vocabulaire relatifs à ces textes.</p>
<p>Inline resources</p>	<p>Syllabus et slides powerpoint.</p> <p>Au cours du quadrimestre, des documents et exercices supplémentaires peuvent être mis à disposition des étudiant-es via Moodle.</p>
<p>Faculty or entity in charge</p>	<p>DRTB</p>

<b>Programmes containing this learning unit (UE)</b>				
Program title	Acronym	Credits	Prerequisite	Learning outcomes
Bachelor in Law	<a href="#">DROB1BA</a>	3	<a href="#">BDROI1153</a> OR <a href="#">BDROI1154</a>	
Bachelor in Law (French-English)	<a href="#">DRAB1BA</a>	3	<a href="#">BDROI1153</a> OR <a href="#">BDROI1154</a>	